

BUDGET PRIMITIF 2025

Conseil municipal du 31 mars 2025



***LES GRANDES LIGNES
DIRECTRICES ET ACTIONS
PHARES DE CE BUDGET
PRIMITIF 2025***

QUE RETENIR DES ORIENTATIONS DU BUDGET PRIMITIF 2025 ?

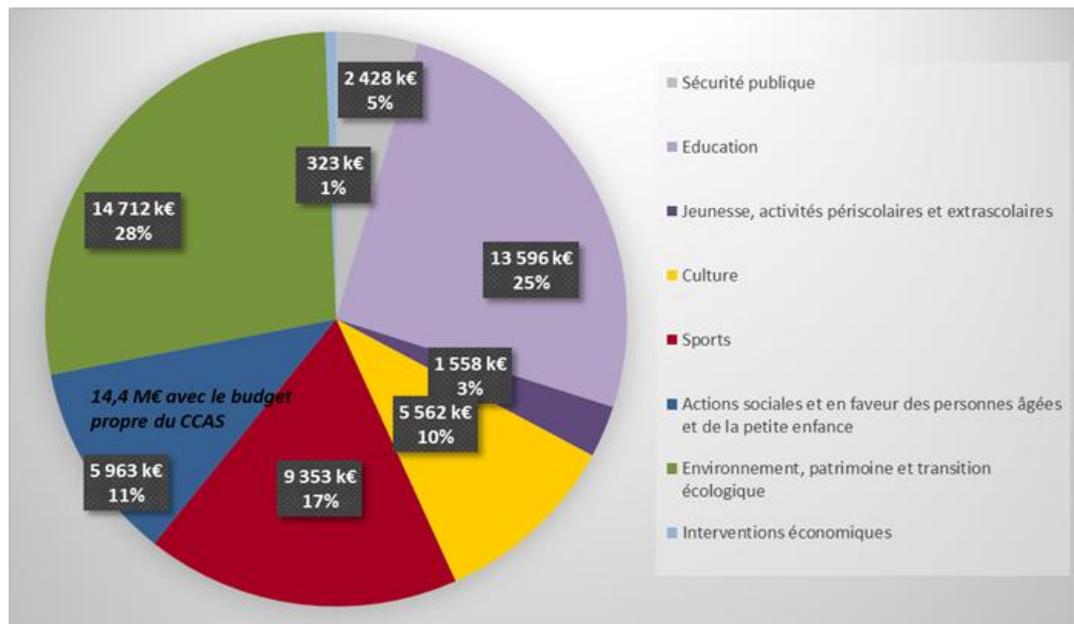
Pour l'élaboration de ce budget primitif 2025, s'appuyant sur une gestion financière rigoureuse, la Ville retient les hypothèses suivantes :

- ✓ Ne pas augmenter les taux d'imposition, pour la dixième année consécutive ;
- ✓ Maintenir le soutien financier au secteur associatif et au CCAS ;
- ✓ Maîtriser au maximum l'évolution des dépenses de fonctionnement, pour préserver le niveau d'épargne ;
- ✓ Poursuivre son ambitieux programme d'investissement, tout en s'interrogeant sur le calendrier et/ou le programme de certains projets.

Au BP 2025, le maintien de l'autofinancement, obtenu tout en préservant le pouvoir d'achat des ménages et le niveau de service rendu, constitue un élément indispensable pour que la Ville poursuive son programme d'investissement sans s'endetter trop lourdement.

L'effort supplémentaire engagé l'année dernière en faveur de la transition écologique et de la sobriété énergétique est maintenu. Avec l'éducation, continuent également à être priorités des secteurs tels que l'environnement, le cadre de vie et le vivre-ensemble.

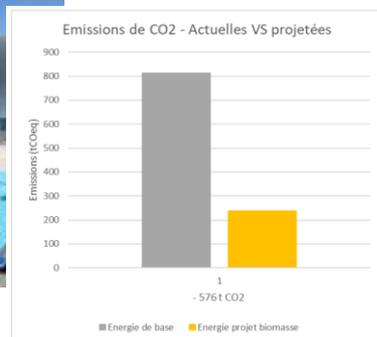
L'action en faveur des plus jeunes concentre la majorité des dépenses. **Le fonctionnement, l'entretien et la réhabilitation de nos écoles** nécessitent un budget d'environ 13,6 M€ (plus de 15 M€ si on y ajoute les activités périscolaires et extrascolaires). Viennent ensuite **la préservation de l'environnement et de notre cadre de vie, l'entretien du patrimoine et la transition écologique, ainsi que le sport, la culture et l'accompagnement des plus fragiles.**



Hors crédits liés à l'administration générale



La Ville fait notamment le choix de maintenir l'enveloppe de 200 k€ par an pour la végétalisation des cours d'écoles, tout en conservant 500 k€ par an de crédits destinés à la réalisation de travaux en faveur de la sobriété énergétique des bâtiments.



Il est aussi prévu l'installation d'une chaufferie biomasse adossée au stade nautique Henri Deschamps.

Dans le cadre de ce programme d'investissement, seront priorités des secteurs tels que :

- ✓ L'éducation ;
- ✓ L'environnement ;
- ✓ Le cadre de vie ;
- ✓ Le vivre-ensemble.

Les grands projets de ce programme d'investissement

Réhabilitation du groupe
scolaire Camus



Réaménagement de
places publiques

Réhabilitation du Château des Arts
et construction d'une nouvelle
école de musique et de danse



Réalisation du
grand Peixotto-
Margaut



Réouverture de la halte
de Talence Médoquine

Construction
d'une salle de
diffusion



Construction de
la nouvelle
cuisine centrale



***LES GRANDS EQUILIBRES DU
BUDGET PRIMITIF 2025***

Pour la section de fonctionnement

QUE RETENIR DES ORIENTATIONS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRIMITIF 2025 ?

Dans un contexte incertain et complexe, **la Ville de Talence fait le choix, pour la dixième année consécutive, de ne pas augmenter les taux d'imposition.**

Par ailleurs, **tout en maintenant le soutien financier au secteur associatif et au CCAS ainsi que le niveau de service rendu, l'évolution des dépenses de fonctionnement est maîtrisée, permettant de préserver le niveau d'épargne.**

Au budget primitif 2025, les dynamiques des recettes et dépenses de fonctionnement ralentissent en effet nettement (en deçà de 2 %). Le virement à la section d'investissement reste ainsi au même niveau qu'en 2024, voire en légère augmentation, pour s'établir à un peu plus de 3 M€.

Des dépenses de fonctionnement dont la croissance ralentit nettement en 2025

Entre la décélération de l'inflation, la maîtrise de nos consommations énergétiques et la gestion rigoureuse demandée aux services, **la progression des dépenses réelles de fonctionnement ralentit nettement et est de 1,6 % en 2025 :**

	BP 2024	PROJET BP 2025	Evo. BP 2024/2025
Dépenses de fonctionnement	59 729 k€	60 738 k€	1,7%
Chapitre 011 - Charges à caractère général	10 007 k€	10 019 k€	0,1%
Chapitre 012 - Charges de personnel	30 211 k€	31 711 k€	5,0%
Chapitre 014 - Atténuations de produits	7 178 k€	7 251 k€	1,0%
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	8 343 k€	7 905 k€	-5,3%
Chapitre 66 - Charges financières	966 k€	706 k€	-27,0%
Chapitre 67 - Charges spécifiques	14 k€	15 k€	3,6%
Chapitre 68 - Dotation aux amortissements et provisions	31 k€	72 k€	130,8%
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	768 k€	827 k€	7,7%
Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections	2 209 k€	2 233 k€	1,1%
soit dépenses réelles de fonctionnement	56 752 k€	57 678 k€	1,6%
soit dépenses imprévues	0 k€	0 k€	so
soit dépenses d'ordre de fonctionnement	2 977 k€	3 060 k€	2,8%

La Ville de Talence a ainsi la capacité de dégager en 2025 un virement à la section d'investissement (opérations d'ordre) d'un peu plus de 3 M€, soit un montant en légère hausse (+2,8 %) par rapport à celui de l'année précédente.

Des charges de personnel dont la progression reste importante (+5,0 %) :

- ✓ Augmentation des charges patronales CNRACL, dont le taux passe de 31,65 % à 34,65 % ;
- ✓ Participation de l'employeur à la prévoyance et aux titres-restaurant ;
- ✓ Application du RIFSEEP à l'ensemble des agents contractuels.

Quasi-stabilité des charges à caractère général (+0,1 %), l'économie réalisée sur la facture énergétique étant pour partie réinvestie par la collectivité dans des domaines tels que la poursuite de la végétalisation des espaces publics et des opérations d'optimisation du fonctionnement de l'éclairage public.

Un soutien financier maintenu au secteur associatif et au CCAS.

Une attribution de compensation versée à BM en hausse de 1,1 %.

Des frais financiers en diminution sur l'année 2025, en lien avec la baisse des taux d'intérêt notamment.

Des recettes de fonctionnement dont l'évolution ralentit dans des proportions comparables à celles des dépenses

Les produits de la fiscalité directe composant pour une très large part les recettes de fonctionnement de la collectivité, l'évolution de ces dernières est étroitement corrélée au coefficient de revalorisation des valeurs locatives qui sera pour 2025 de 1,7 % (contre 3,9 % en 2024 et 7,1 % en 2023). **La dynamique des recettes de fonctionnement se réduit donc fortement en 2025** (+1,7 %, contre +4,4 % en 2024). Elles s'élèvent à 60 738 k€ au budget primitif 2025 :

	BP 2024	PROJET BP 2025	Evo. BP 2024/2025
Recettes de fonctionnement	59 729 k€	60 738 k€	1,7%
Chapitre 013 - Atténuation de charges	30 k€	30 k€	0,0%
Chapitre 70 - Produits des services	4 843 k€	4 846 k€	0,1%
Chapitre 73 - Impôts et taxes	45 555 k€	45 920 k€	0,8%
Chapitre 74 - Dotations et participations	8 395 k€	8 979 k€	7,0%
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	148 k€	151 k€	2,0%
Chapitre 76 - Produits financiers	0 k€	0 k€	so
Chapitre 77 - Produits spécifiques	0 k€	0 k€	so
Chapitre 78 - Reprises sur provisions	0 k€	0 k€	so
Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections	758 k€	811 k€	7,1%
soit recettes réelles de fonctionnement	58 972 k€	59 927 k€	1,6%
soit excédent de fonctionnement reporté	0 k€	0 k€	so
soit recettes d'ordre de fonctionnement	758 k€	811 k€	7,1%



Une croissance des recettes de fonctionnement en baisse sous l'effet de la réduction du coefficient de revalorisation des valeurs locatives

La croissance prévisionnelle du produit des impôts et taxes est en forte réduction, passant de 4,0 % en 2024 à 0,8 % en 2025.

- ✓ La Ville faisant le choix de maintenir stables les taux d'imposition (pour la dixième année consécutive), la variation du produit est uniquement liée à celle des bases d'imposition (dont la revalorisation forfaitaire de 1,7 %) ;
- ✓ Des droits de mutation à titre onéreux réajustés à 1,8 M€ (contre 2,0 M€ au BP 2024) ;
- ✓ Une dotation de solidarité métropolitaine de 2,1 M€.

Hausse des dotations et participations perçues (+7,0 %) :

- ✓ Entre la suspension de l'écrêtement de la part forfaitaire, l'évolution démographique et la croissance de la dotation de solidarité urbaine, la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat sera en hausse de près de 150 k€, soit une évolution comparable à celle de l'année passée.
- ✓ Réajustement des participations de la CAF, à hauteur de 750 k€.
- ✓ Trois autres participations de l'Etat perçues en 2024 (mais non inscrites au budget primitif) seront cette fois enregistrées (expérimentation territoires 0 non-recours, contrats adulte relais, remboursement de la contribution versée aux écoles privées pour les écoles maternelles).

Quasi-stabilité des autres recettes de fonctionnement.

Pour la section d'investissement

QUE RETENIR DES ORIENTATIONS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRIMITIF 2025 ?

La Ville de Talence, forte d'une section de fonctionnement dont les équilibres restent préservés, **entend poursuivre son programme d'investissement pour l'aménagement du territoire et l'amélioration de ses infrastructures**. La Ville fait ainsi le choix de présenter **un programme d'investissement de plus de 100 M€ entre 2025 et 2028**.

L'effort supplémentaire engagé l'année dernière **en faveur de la transition écologique et de la sobriété énergétique** est maintenu, notamment sur les groupes scolaires (cours et bâtiments). **Avec l'éducation, continuent également à être priorités des secteurs tels que l'environnement, le cadre de vie et le vivre-ensemble**.

Deux projets principaux seront en cours de réalisation sur l'exercice 2025 : le Grand Peixotto-Margaut et la réhabilitation du Château des Arts. Pour les autres, il s'agira essentiellement de finaliser les études, notamment pour la nouvelle cuisine centrale, le groupe scolaire Camus ou encore la salle de diffusion et le planétarium.

Un programme d'investissement ambitieux (près de 100 M€ sur les 4 prochaines années)

(en milliers d'euros)	2025	2026	2027	2028
ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE	13 400	13 880	9 100	3 100
Château des Arts	1 100	8 000	6 000	
Grand Peixotto-Margaut	5 354	1 670		
Aménagement et végétalisation des espaces publics	2 866	1 650	650	650
Chaufferie biomasse	824			
Entretien du patrimoine	1 750	1 750	1 750	1 750
Travaux d'amélioration de la sobriété énergétique des bâtiments	500	500	500	500
Rénovation CTM	130			
Réouverture de la halte de Talence Médoquine	240	110		
Requalification quartier de Thouars	500	200	200	200
Rénovation de l'Eglise Notre-Dame	135			
VIVRE ENSEMBLE ET SOLIDARITES	7 735	9 850	9 900	13 850
Groupe scolaire Lapie	39			
Groupe scolaire Camus	1 300	4 050	2 700	2 400
Groupe scolaire Ravel (en complément de Bordeaux Métropole)		200	400	
Groupe scolaire Saint-Exupéry (en complément de Bordeaux Métropole)				500
Groupe scolaire Picasso (en complément de Bordeaux Métropole)				500
Plan cours d'écoles	865	200	200	
Extension îlot des enfants	1 150			
Nouvelle cuisine centrale	425	3 800	2 500	300
Pôle d'animation Crespy	1 100	300		
Maison publique Raba	50			
Salle de diffusion	60	200	1 200	5 500
Planétarium	100	1 000	2 500	2 650
Stade nautique Henri Deschamps	295			
Grand Stade Pierre Paul Bernard (part communale) et construction d'un dojo	2 250			
Nouvel espace pour la gymnastique	100	100	400	2 000
PROXIMITE-SECURITE ET PARTICIPATION CITOYENNE	172	200	0	200
Budget participatif		200		200
Vidéoprotection	172			
AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	4 295	2 519	3 582	4 361
Acquisition de matériels	720	720	720	720
Attribution de compensation d'investissement versée à Bordeaux Métropole	811	819	859	899
Autres projets et dépenses imprévues	2 764	981	2 004	2 742
TOTAL DES PROJETS D'INVESTISSEMENT	25 602	26 449	22 582	21 511
		96 144		

Au budget primitif 2025, pour mener à bien ces projets, il est nécessaire d'inscrire **des dépenses d'investissement d'un montant de 27 726 k€** (contre 20 755 k€ au BP 2024) :

	BP 2024	PROJET BP 2025
Dépenses d'investissement	20 755 k€	27 726 k€
dont acquisitions foncières	300 k€	15 k€
dont dépenses d'équipement	14 973 k€	23 481 k€
dont reversements Bordeaux Métropole (AC + remboursement RNS)	758 k€	811 k€
dont remboursement d'emprunt	2 200 k€	2 400 k€
dont remboursement d'emprunt sur ligne de trésorerie	1 700 k€	0 k€
dont dépôts et cautionnements reçus	5 k€	5 k€
dont autres dépenses réelles d'investissement	62 k€	0 k€
dont neutralisation ACI (opération d'ordre)	758 k€	811 k€
dont autres opérations d'ordre	0 k€	203 k€

*Dépenses
d'équipement
23,5 M€*

Les dépenses d'équipement s'établissent à 23,5 M€. Ces crédits serviront notamment à poursuivre ou engager les travaux suivants :

- ✓ Le Grand Peixotto-Margaut (bâtiments et jardins) : 7 500 k€
- ✓ La réhabilitation du Château des Arts : 2 000 k€
- ✓ La réhabilitation et extension du groupe scolaire Camus : 1 300 k€
- ✓ La construction d'une nouvelle cuisine centrale : 425 k€
- ✓ L'ouverture d'un nouveau pôle d'animation à Crespy : 1 200 k€
- ✓ La construction d'une salle de diffusion : 200 k€
- ✓ La construction d'un planétarium : 300 k€
- ✓ La création d'un nouvel espace pour la pratique de la gymnastique : 100 k€
- ✓ La réouverture de la gare de Talence - Médoquine : 120 k€
- ✓ L'aménagement et la végétalisation de 7 places publiques : 1 180 k€
- ✓ Le réaménagement et la végétalisation des cours d'école : 360 k€
- ✓ L'installation d'une chaufferie biomasse au stade nautique : 800 k€
- ✓ L'extension de l'Îlot des enfants : 715 k€
- ✓ Les travaux sur l'église Notre-Dame : 130 k€
- ✓ La requalification du quartier de Thouars : 250 k€

*Focus sur l'analyse
environnementale de ces
dépenses d'investissement*

Article 191 : évaluation environnementale du budget obligatoire

- ✓ Pour les collectivités, groupements et établissements publics locaux de plus de 3 500 habitants ;
- ✓ Etat annexe au CA (compte administratif) /CFU (compte financier unique) intitulé “impact du budget pour la transition écologique”, à compter de l’exercice 2024 ;
- ✓ Présente les dépenses d’investissement qui, au sein du compte administratif , contribuent négativement ou positivement à tout ou partie des objectifs de transition écologique de la France correspondant au “Règlement Taxonomie” ;
- ✓ Modèle à préciser par arrêté ministériel à l’issue d’une concertation avec les associations d’élus.

Les 6 axes de la Taxonomie Européenne



1. Atténuation du changement climatique

i.e. la lutte contre le changement climatique par la réduction des émissions de GES et l'augmentation du stockage de carbone ;



4. Transition vers une économie circulaire

i.e. la réduction de l'utilisation des ressources, l'amélioration de la gestion des déchets et la prévention des risques technologiques



2. Adaptation au changement climatique

i.e. la prévention des incidences négatives du climat actuel ou futur sur la population, la nature, les activités ou les biens



5. Prévention et réduction de la pollution

i.e. la prévention, le contrôle et la résorption de la pollution de l'eau, de l'air et des sols, causés par l'utilisation de substances chimiques ayant un impact potentiel sur la santé ou l'environnement



3. Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et maritimes

i.e. la sauvegarde des ressources en eau par la réduction de leur utilisation et la préservation de leur qualité



6. Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes

i.e. la réduction des facteurs de pression sur la biodiversité et la valorisation des services écosystémiques

Décret du 16 juillet 2024 pris en application de l'article 191

- ✓ Pour les budgets principaux et les budgets annexes soumis aux instructions budgétaires et comptables M57 et M4.
- ✓ Dépenses réelles d'investissement exécutées (donc au CA ou CFU)
 - ✓ Exercice 2024 : liste de comptes obligatoires pour les budgets en M57 ;
 - ✓ A partir de 2025 : ensemble des dépenses réelles d'investissement pour les budgets en M57 et M4, hors remboursement des annuités d'emprunt.
- ✓ Ensemble des axes à compter de l'exercice 2027, sous réserve de la mise à disposition sur le site collectivites-locales.gouv.fr des ressources méthodologiques nécessaires.



Aller plus loin que le cadre réglementaire, en faisant cette analyse dès le vote du budget primitif 2025, sans attendre le compte administratif 2024

- ✓ La Ville de Talence s'est engagée dans une **démarche d'évaluation environnementale des dépenses d'investissement du Budget primitif 2025**, dépassant ainsi le cadre réglementaire fixé par l'article 191 de la loi de finances pour 2024 et le décret d'application du 16 juillet 2024.
- ✓ Cette **démarche volontariste** témoigne de l'engagement pris par la Ville de Talence pour objectiver la prise en compte des enjeux de transition écologique dans la programmation de ses projets d'investissement.
- ✓ **Les investissements du Budget Primitif 2025 ont ainsi été analysés** à l'aune de leur impact sur l'**axe "Atténuation"** de la taxonomie européenne, c'est à dire de leur contribution au respect des objectifs de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre fixés par la Stratégie Nationale Bas Carbone. Elle ne concerne pas les cinq autres axes de transition écologique, qui seront intégrés au périmètre de l'évaluation environnementale à l'avenir : en 2026 pour l'axe Biodiversité, en 2028 pour les quatre autres axes.
- ✓ La méthode d'analyse environnementale utilisée se base sur les préconisations de l'I4CE, dont la méthodologie fait référence pour l'établissement d'un budget vert d'une collectivité publique.

Des dépenses classées selon 5 catégories au regard de leur effet sur le climat



Source : I4CE

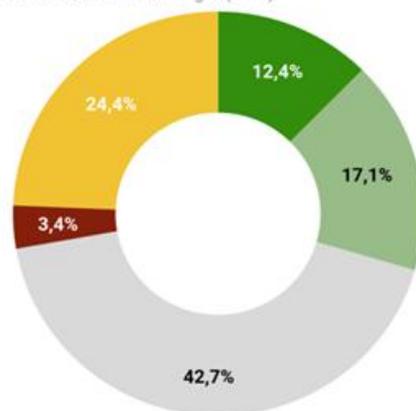
Résultats de l'évaluation environnementale du BP 2025

Présentation générale

Impact des investissements du BP 2025 sur l'atténuation du changement climatique

Part des dépenses d'investissement du budget (en %)

- Très favorable
- Favorable sous conditions
- Neutre
- Défavorable
- A approfondir



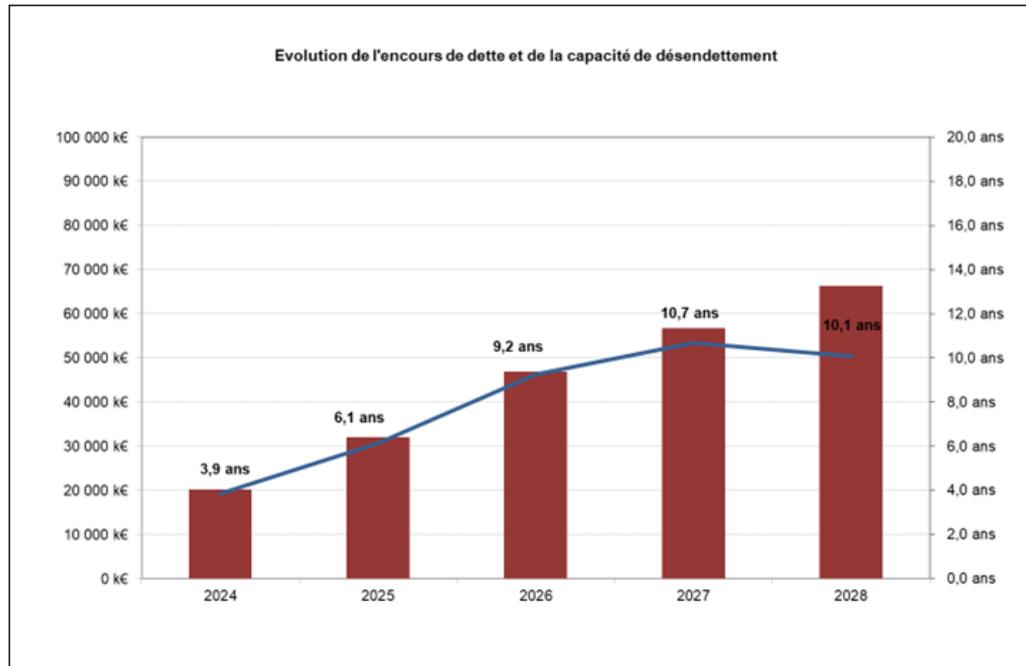
- Les dépenses **contribuant positivement** à la lutte contre le dérèglement climatique représentent **29,5 % du budget d'investissement 2025**.
- **42,7 %** des dépenses d'investissement **n'ont pas d'impact significatif sur les émissions de GES**.
- **24,4 %** des dépenses analysées ne peuvent être qualifiées à ce stade compte tenu de la maturité des projets ou du **manque d'informations**. L'objectif est de réduire cette part lors de l'évaluation environnementale du CA 2025.
- Les dépenses dont l'**impact GES est significatif** représentent **3,4 % des dépenses prévisionnelles** d'investissement.

Pour équilibrer ce budget 2025, la Ville de Talence dispose de ressources propres d'investissement d'un montant total de 7,5 M€ auxquelles il faut ajouter un emprunt de 20,2 M€.

	BP 2024	PROJET BP 2025
Recettes d'investissement	20 755 k€	27 726 k€
dont subventions	100 k€	655 k€
dont FCTVA et taxe d'aménagement	2 750 k€	2 750 k€
dont produits des cessions d'immobilisation	3 200 k€	800 k€
dont autres recettes réelles d'investissement	115 k€	15 k€
dont virement de la section de fonctionnement	768 k€	827 k€
dont dotation aux amortissements	2 209 k€	2 233 k€
dont autres opérations d'ordre	0 k€	203 k€
dont emprunt d'équilibre	9 913 k€	20 244 k€
dont emprunt sur ligne de trésorerie	1 700 k€	0 k€

Une capacité de désendettement qui restera inférieure à 12 ans

Le recours à l'emprunt sera donc forcément nécessaire en 2025 et sur les années qui suivent pour financer le programme d'investissement présenté précédemment. Pour autant, comme indiqué dans le rapport sur les orientations budgétaires, **la Ville devrait être en mesure de continuer à afficher des ratios en deçà des seuils d'alerte et notamment une capacité de désendettement inférieure à 12 ans.**



EN CONCLUSION :

Sans mettre en difficulté financière la collectivité et sans augmenter, pour la dixième année consécutive, les impôts, nous sommes **en capacité de maintenir le niveau de service rendu et les aides apportées**, notamment au bénéfice des populations les plus fragiles, de l'enfance et de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité.

La saine et rigoureuse gestion des dernières années permet non seulement de continuer à œuvrer au quotidien, mais aussi de poursuivre l'ambitieux programme d'investissement, dont le volume est calibré au regard de nos marges de manœuvre et de notre endettement. **En toute responsabilité, des choix ont par exemple été faits** ces derniers mois et certains projets ont vu leur programme/calendrier être repensés pour en diminuer le coût et l'étaler sur plusieurs exercices. D'autres projets emblématiques sont par ailleurs en cours de réalisation, comme le Grand Peixotto-Margaut ou la réhabilitation du Château des Arts.

Ce budget primitif 2025 est la traduction financière des actions mises en œuvre et des projets portés par la Ville, **pour que Talence reste une Ville solidaire et agréable à vivre.**

